
Histoire et civilisation du livre

Emmanuelle Chapron



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ashp/5465>

DOI : [10.4000/ashp.5465](https://doi.org/10.4000/ashp.5465)

ISSN : 1969-6310

Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2022

Pagination : 318-323

ISSN : 0766-0677

Référence électronique

Emmanuelle Chapron, « Histoire et civilisation du livre », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 153 | 2022, mis en ligne le 13 juin 2022, consulté le 01 juillet 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/5465> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.5465>

HISTOIRE ET CIVILISATION DU LIVRE

Directrice d'études : M^{me} Emmanuelle CHAPRON

Programme de l'année 2020-2021 : I. *Une source à redécouvrir : les registres de prêt des bibliothèques.* — II. *Histoire des bibliothèques et histoire matérielle du travail savant.*

I. *Une source à redécouvrir : les registres de prêt des bibliothèques*

Les registres de prêt des bibliothèques sont des sources rares et précieuses pour les historiens. Rares, car si le prêt de livres est une pratique fréquente dans les bibliothèques depuis l'époque médiévale, et s'il est souvent prévu que les mouvements de livres soient enregistrés sur un support particulier, ces registres nous sont très inégalement parvenus. Le registre ne constitue d'ailleurs qu'une des modalités historiques de la gestion de l'information relative aux prêts, qui peut prendre des formes plus mobiles et plus éphémères, comme celle d'un reçu que les bibliothécaires détruisent au retour des livres. Jusqu'au XVIII^e siècle au moins, il n'est pas rare non plus que les bibliothécaires utilisent les inventaires ou les catalogues des bibliothèques pour signaler les prêts, par une mention marginale ou une liste récapitulative à la fin du volume. Les silences documentaires s'expliquent aussi par les conditions de conservation des archives des bibliothèques. Beaucoup de registres ont suivi le sort des archives de fonctionnement et n'ont pas été épargnés par les vagues de destructions, volontaires ou accidentelles, brutales ou lentes, qui ont frappé ces archives. D'autres reposent au milieu d'archives anciennes mal connues, non classées, qui attendent d'être inventoriées et signalées.

Lorsqu'ils existent, les registres n'ont pas toujours été exploités par les historiens. Il faut dire qu'ils sont souvent d'un abord difficile. Écriture pragmatique, le registre ne contient que les informations jugées nécessaires par le bibliothécaire pour identifier rapidement l'emprunteur et s'assurer que l'ouvrage extrait revient correctement sur les étagères de la bibliothèque. L'habitude des bibliothécaires de biffer ou de rayer à l'encre, voire d'effacer les entrées correspondant aux ouvrages revenus, rend une partie des informations partiellement ou totalement illisibles. Enfin, alors que les registres de l'époque moderne restent encore relativement contenus, la masse d'information explose au cours du XIX^e siècle. Certains registres défont ainsi la possibilité d'une étude globale, par les difficultés de lecture qu'ils posent et l'ampleur des saisies informatiques qu'ils supposent.

Malgré ces difficultés pratiques, les registres constituent une source essentielle pour appréhender toute une série de phénomènes liés à la fréquentation des livres et des bibliothèques. Depuis les débuts du XX^e siècle, les historiens y ont cherché la trace de « lecteurs illustres », dont les emprunts sont interprétés comme autant de sources d'inspiration dans la genèse des œuvres les plus célèbres de la production littéraire, intellectuelle et artistique de l'Europe moderne et contemporaine. À partir des années 1980, l'émergence de l'histoire de la lecture et la tendance au traitement quantitatif des données ont donné une nouvelle impulsion à l'exploitation des registres de prêt.

Depuis quelques années, les questionnements se sont profondément renouvelés. En actant l'impossibilité d'interpréter l'emprunt comme une trace de la consommation du livre, les historiens ont dû abandonner le solide continent de l'histoire de la lecture pour tracer d'autres voies d'interprétation. En obligeant à revenir au plus près du double geste du prêt et de l'emprunt, ce renoncement ouvre la porte à des perspectives importantes : il inscrit ces registres dans une histoire des usages de la bibliothèque et des pratiques bibliothéconomiques qui restait encore à écrire. Dans le même temps, le développement d'une histoire matérielle du travail intellectuel conduit à un renouveau des recherches sur les « lecteurs illustres », dont on interroge les gestes et les habitudes de travail, autant que les sources d'inspiration intellectuelle.

La première séance a proposé un état des lieux de ces registres de prêt tenus du Moyen Âge à nos jours, et de l'exploitation scientifique dont ils ont fait l'objet¹. Les suivantes se sont attachées à un dossier documentaire particulier, celui des registres de prêt de manuscrits de la Bibliothèque du roi au XVIII^e siècle. Les potentialités de la source avaient déjà été mises en évidence l'an dernier. En travaillant sur la présence d'archives dans la Bibliothèque du roi, il était apparu que les registres de prêts constituaient une source extrêmement précieuse pour mesurer, non seulement la présence de fonds d'archives à la Bibliothèque du roi, mais surtout les usages qui en étaient faits. Ils permettent ainsi d'accéder à une histoire des publics, largement à écrire pour les bibliothèques de l'époque moderne.

Le dossier est principalement constitué de trois registres et de trois recueils, tous (sauf un) conservés dans la série Ancien Régime des Archives administratives de la Bibliothèque nationale de France (BNF, AR). Le premier (AR 122), intitulé « Registre des livres prestes de la Bibliothéque du Roy », est ouvert le 23 décembre 1683. Il est constitué d'une série de reconnaissances autographes, datées et signées, puis barrées ou biffées au moment du retour du volume. Une mention « rendu » est aussi inscrite dans la marge. Les reconnaissances couvrent deux pages. Sur la troisième, le bibliothécaire inscrit un nouveau titre plus circonstancié (« Registre des livres prestés de la Bibliothéque du Roy depuis le 28 may 1684 ») et inscrit encore quelques emprunts. Puis, pour une raison inconnue, il décide de retourner le registre et inscrit un troisième titre, fortement calligraphié, à la date du 1^{er} juin 1684. Les emprunts se poursuivent jusqu'au 17 avril 1737 (f. 53v). Le registre est ensuite abandonné, à mi-course. Cette rupture trouve son explication à l'orée du registre suivant (AR 123), où une brève note relate la mort du garde des manuscrits de la Bibliothèque, Louis de Targny. Alors que le registre avait été tenu de manière ininterrompue depuis 1684, par l'abbé François de Varès (mort en septembre 1684), Melchisédech Thévenot (disgracié en 1691), Nicolas Clément (mort en 1712), Jean Boivin (jusqu'en 1726) puis par Louis de Targny, son successeur, François Sevin, qui a été son adjoint depuis 1732, préfère en ouvrir un nouveau. Le registre, tenu de manière assez brouillonne et aujourd'hui très abîmé, est simplement intitulé « Noms de ceux a qui ont été prestés des manuscrits de la Bibl^e du Roy depuis le 9^e de may 1737 ». Paginé à la main jusqu'à la page 286, il est lui aussi très peu utilisé (jusqu'à la page 50) et s'interrompt à la date du 20 juillet

1. Cet état des lieux a fait l'objet d'un article : Emmanuelle Chapron, « Les registres de prêt des bibliothèques. De l'histoire de la lecture à l'histoire des bibliothèques », *Francia*, 48 (2021), p. 123-144.

1758, soit tout de même une vingtaine d'années. Avec le registre suivant (AR 124), on opère un double saut, dans le temps d'abord, puisqu'il s'ouvre en 1775 et s'achève en 1792, laissant envisager une lacune documentaire pour la période 1758-1774 ; dans la technologie de l'enregistrement surtout, puisque l'on passe d'un enregistrement chronologique à un enregistrement nominatif.

Ces trois registres ne constituent pas toute la documentation sur les prêts de manuscrits. Ils sont complétés par une correspondance administrative préalable et parallèle au processus d'inscription sur les registres. Dès son entrée en fonction comme bibliothécaire royal en 1719, l'abbé Jean-Paul Bignon obtient l'interdiction des prêts de manuscrits à l'extérieur de la bibliothèque, à moins d'une autorisation royale (arrêt du Conseil du 11 septembre 1720). Se met alors en place un nouveau circuit de production documentaire, constitué des demandes de prêt formulées par les individus, des informations produites par les bibliothécaires et de la décision finale, documentation conservée pour partie à la Bibliothèque (AR 56 pour la période 1719-1786, AR 57 pour la période 1786-1792, NAF 21538 pour la période 1728-1791) et pour partie aux Archives nationales, pour l'essentiel dans les registres de la Maison du roi (sous-série O/1).

Cette documentation peut être abordée selon différents points de vue, qui nous ont occupés ce semestre. La première perspective est celle de l'histoire des institutions. Elle consiste à interroger la manière dont est organisé, administrativement, le processus de décision de sortir un manuscrit de la bibliothèque (les relations entre le secrétaire d'État à la Maison du roi, le bibliothécaire et le garde des manuscrits que cette opération suppose ; la marge de manœuvre de chacun pour imposer sa position, favorable ou non, au prêt ; l'ingérence d'autres individus dans ce circuit, par exemple d'autres secrétaires d'État). Les dossiers permettent aussi d'apprécier les critères mobilisés pour juger de l'opportunité d'un prêt à l'extérieur de la bibliothèque, plutôt que d'une consultation sur place, c'est-à-dire pour estimer que l'on peut faire *crédit* à l'individu : la valeur relative, dans cette décision, de la notoriété sociale ou de la réputation savante, les garanties attendues ou appréciées, qu'elles soient de type horizontal (interconnaissance) ou vertical (patronage). L'analyse des dossiers a enfin permis de définir une typologie fine de la documentation écrite produite par le processus de décision (correspondance, registres, récépissés) et des archives construites par l'institution (qui conserve quels documents, quelles pièces sont détruites au cours du processus de restitution).

La deuxième perspective est celle d'une histoire du travail savant et des relations du monde savant (ou non savant) avec l'institution « Bibliothèque du roi ». Comme l'a montré l'enquête menée par Bruno Blasselle sur les emprunteurs de la Bibliothèque nationale au XIX^e siècle, les requêtes des individus mettent en évidence les motivations personnelles, mais surtout ce qu'ils comprennent des critères de l'institution et la manière dont ils les mettent en œuvre dans leurs demandes.

L'analyse du ms. NAF 21538, qui rassemble les pièces relatives à une cinquantaine de demandes, a enfin permis de dresser un profil des emprunteurs. On peut distinguer les « travaux de lettres » réalisés par des savants parisiens, provinciaux ou étrangers, résidant à Paris, de type historique ou compilation juridique (11 dossiers) ; s'y ajoutent les envois à des institutions ou des savants renommés à l'étranger, qui

supposent une certaine « diplomatie du manuscrit » (9 dossiers) ; les recherches de particuliers ou de familles pour servir à des intérêts privés (procès) (10 affaires) ; les grandes entreprises érudites protégées ou commandées par la couronne (5 dossiers), de la publication des *Ordonnances des rois de France* par Secousse en 1729 à la constitution du cabinet des chartes par Moreau dans les années 1780 ; les recherches menées par les administrations royales ou provinciales ou par des officiers du roi, dans le cadre de l'instruction d'affaires en cours (10 affaires). Parmi ces dernières, on distinguera à nouveau ce qui touche aux affaires étrangères (prêts de manuscrits concédés aux commissions relatives au règlement des frontières, celles de la Lorraine en 1737, des Pays-Bas en 1768, de la principauté de Liège en 1773), ce qui relève des grands chantiers législatifs ou fiscaux de la couronne (informations relatives à la rédaction et aux modalités de validation par les États des anciennes ordonnances fiscales, en 1773, et de justice, en 1788). Enfin, quelques affaires permettent de suivre la constitution de dépôts d'archives dans les autres ministères (Guerre, Marine, Affaires étrangères, Cour des aides) [5 dossiers] et d'affiner l'histoire des relations entre Bibliothèque du roi et archives ministérielles. L'exploitation du ms. NAF 21538 a finalement montré que l'emprunt des manuscrits se fait relativement peu au profit d'entreprises savantes, mais surtout administratives ou judiciaires, sans que l'on puisse dire à quel point ce profil est représentatif des usages sur place des manuscrits.

II. Histoire des bibliothèques et histoire matérielle du travail savant

Le second semestre a été consacré à une réflexion sur l'articulation entre histoire des bibliothèques et histoire matérielle des savoirs, telle qu'elle a récemment été développée par Ann Blair, Françoise Waquet, Stéphane Van Damme ou Jean-François Bert. Les séances ont abordé successivement la question de la bibliothèque comme lieu de travail, les pratiques de la copie comme geste de travail à l'ère de l'imprimé, et la présence des « papiers des morts » dans les bibliothèques. La conférence finale, proposée par Marguerite Cinotti (École des chartes), a été consacrée à la bibliothèque du collège jésuite de Saint-Omer.

On assiste depuis deux décennies à l'émergence d'un nouvel objet d'étude, la « bibliothèque de travail de l'intellectuel », déclinée par les historiens du littéraire, les historiens de l'architecture et de l'art, ainsi que plus récemment par les sciences humaines et sociales². Derrière des approches qui paraissent voisines, le questionnement disciplinaire reste fort : les premiers travaux sur les bibliothèques des écrivains s'ancrent dans les problématiques de la génétique littéraire, la bibliothèque étant considérée comme un « contexte fossile » de l'œuvre, ceux sur les bibliothèques des artistes, dans une réflexion sur les relations entre l'art et la littérature ou sur le

2. Paolo D'Iorio, Daniel Ferrer (dir.), *Bibliothèques d'écrivains*, Paris, CNRS Éditions, 2001. Jean-Michel Leniaud, Béatrice Bouvier (éd.), *Le livre d'architecture, XV^e-XX^e siècle : édition, représentations et bibliothèques*, Paris, Collège de France, École nationale des chartes, 2002. Françoise Levailant, Dario Gamboni, Jean-Roch Bouiller (dir.), *Les bibliothèques d'artistes (XX-XXI^e siècles)*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 2010. Olivier Belin, Catherine Mayaux, Anne Verdure-Mary (dir.), *Bibliothèques d'écrivains. Lecture et création, histoire et transmission*, Turin, Rosenberg & Sellier, 2018 (Biblioteca di studi francesi). Mathieu Béra (dir.), « Bibliothèques et sciences sociales », dossier de la revue *Les Études sociales*, 2 (2017).

processus créatif. Cette absence de dialogue disciplinaire est d'autant plus frappante que les questions posées et les pistes suivies paraissent semblables. Ainsi, beaucoup de travaux sont structurés par l'opposition entre bibliothèque « réelle » (susceptible d'être reconstituée par les inventaires ou les catalogues de vente) et bibliothèque « virtuelle » (ensemble des lectures attestées par la correspondance ou l'œuvre elle-même), même si dans les faits, ces deux approches sont souvent couplées : l'étude des bibliothèques réelles doit inclure une tentative de reconstitution des manipulations (à partir des *marginalia* ou autres marques d'usage), c'est-à-dire de la bibliothèque « utile », investie par l'individu ; inversement, la bibliothèque « virtuelle » peut toujours être matérialisée par l'identification des livres manipulés par l'individu. Les travaux se retrouvent ensuite sur une interrogation fondamentale : que faire de ces bibliothèques ? La voie la plus simple, peut-être, consiste en une « biblio-biographie » de l'intellectuel, dans laquelle la bibliothèque éclaire la trajectoire biographique et intellectuelle de l'individu et réciproquement. Une voie plus délicate conduit à identifier les liens entre la lecture et le geste fécond (artistique, littéraire ou scientifique). Enfin, une dernière dimension de ces études prend plus frontalement en charge la question du rapport à la bibliothèque, au livre et aux savoirs constitués. Se dessinent alors une palette de comportements, qui vont d'un rapport fusionnel avec les livres, une *adhésion* de l'individu à sa bibliothèque, à un rapport beaucoup plus distancé, voire une méfiance à l'égard des livres qui risquent d'étouffer l'homme. Dans le prolongement de cette perspective, ces études apportent des éléments sur la bibliothèque comme lieu de façonnement et de mise en scène des identités individuelles et collectives. *In fine*, ces recherches portent une interrogation sur le devenir de ces bibliothèques et sur les opérations de patrimonialisation, de muséification qui accompagnent leur conservation : opérations avancées pour les bibliothèques d'écrivains, beaucoup moins pour les bibliothèques d'artistes (moins conservées *in situ*), encore moins, voire pas du tout pour les bibliothèques des intellectuels. Ces séances ont été prolongées par une intervention de Jonathan Barbier, l'un des fondateurs du projet Biblhis, sur les bibliothèques d'historiennes et d'historiens (xix^e-xx^e siècles), appuyée sur deux études de cas, celles des bibliothèques de Maurice Agulhon et d'Emmanuel Le Roy Ladurie.

Les séances suivantes ont creusé la question des papiers présents dans les bibliothèques des savants de l'époque moderne. Au même titre que les livres ou les spécimens naturels, les papiers sont un objet récurrent dans les correspondances, comme celle du Nîmois Jean-François Séguier (1703-1784). Les savants évoquent avec complaisance le « chaos de leurs papiers » (expression devenue presque un lieu commun), beaucoup plus que leur mise en ordre, comme si la profusion paperassière à peine domptée accompagnait nécessairement l'engagement dans le processus de connaissance. Les papiers circulent, car la connaissance et l'accès aux « papiers des autres » est un enjeu dans la République des lettres. La pérennité, mais aussi la traçabilité de ces écritures, est un enjeu collectif dans un monde où le progrès de la connaissance est encore conçu comme un processus cumulatif. La question de la localisation et de l'accès aux papiers se renforce à la mort des savants. C'est souvent à ce moment que se joue le sort des papiers, soit dans le sens d'une dispersion plus ou moins rapide, par incurie ou par intérêt, soit dans le sens contraire d'une réappropriation par les héritiers naturels ou intellectuels. Avec ces papiers, on a ainsi affaire à une déclinaison

de la relation entre maître et disciple, qu'étudie Françoise Waquet dans *Les enfants de Socrate. Filiation intellectuelle et transmission du savoir, XVII^e-XXI^e siècle* (Paris, Albin Michel, 2007). Ces séances ont accueilli une intervention de Donatella Nebbiai (CNRS-IRHT) sur les livres et les papiers de Nicolas Camuzat, érudit champenois (1575-1655). Dans une séance organisée en collaboration avec Émilie d'Orgeix, on a cherché à déplier les enjeux de la pratique de la copie par les milieux savants (d'inscriptions, de lettres, de manuscrits, voire d'ouvrages imprimés), le rôle tenu par ces pratiques dans l'économie des échanges savants, ainsi que leur dimension économique (profil et rémunération des copistes).